

Extrait du registre des décisions

Bureau du 18 mai 2017

Objet : RD - Demande de subventions pour la construction d'une piscine d'agglomération à Chambéry

- date de convocation le 12 mai 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi dix-huit mai à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 39

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffnat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez Suzanne Boucher
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin - Patrick Mignola
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Philippe Gamen à Xavier Dullin - de Benoit Perrotton à Josiane Beaud - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Florence Vallin-Balas à Catherine Chappuis

- conseillers excusés : 9

François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Albert Darvey - David Dubonnet - Pierre Duperier - Gérard Marcucci - Dominique Pommat

Bureau du 18 mai 2017

délibération n° 091-17

objet **RD - Demande de subventions pour la construction d'une piscine d'agglomération à Chambéry**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le plan piscines, actualisé par délibération n° 112-15 C du Conseil communautaire du 14 octobre 2015, prévoit la construction d'un nouvel équipement aquatique d'agglomération en lieu et place de la piscine du stade à Chambéry.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement ALN Atelien Architecture / Euclid/ R Agence / Etamine/ EAI par décision n° 152-16 du 7 juin 2016.

Ce projet prévoit :

- 900 m² de plan d'eau couvert répartis de la manière suivante :
 - o un bassin sportif de 25x21 m (8 couloirs de nage) de 525 m²,
 - o un bassin d'apprentissage et d'échauffement de 150 m²,
 - o un bassin de bien-être et ludique de 225 m²,
 - o une pataugeoire,
- 900 m² de plan d'eau découvert à usage sportif et de bien-être,
- un pentagliss (toboggan multipistes),
- une plage aqualudique extérieure,
- l'ensemble des locaux nécessaires et complémentaires au bon fonctionnement de l'établissement : hall d'accueil, bureaux, vestiaires collectifs et individuels, douches, sanitaires, locaux techniques en sous-sol, solarium avec végétaux, espace restauration, stationnement vélo, etc.
- l'ensemble des prestations techniques : traitement d'eau et d'air, contrôle d'accès, équipements et mobiliers, vidéosurveillance, etc.

Le coût du projet, à l'issue de la phase APD, s'élève à 20 578 000 € HT.

Le démarrage des travaux est prévu pour octobre 2017, et la livraison de l'équipement et l'ouverture du site au public pour octobre 2019.

Le plan de financement de cette opération prévoit l'obtention de subventions, notamment du Département, au titre du CTS (Contrat territorial de Savoie), de la Région, et de l'Etat, au titre du CNDS (Centre national pour le développement du sport).

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équipements culturels, sportifs et de loisirs d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau les demandes de subventions,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : sollicite le Département, la Région, l'Etat et tout autre partenaire financier pour l'attribution de subventions le plus élevées possible dans le cadre de la construction d'une piscine d'agglomération,

Article 2 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 091-17

Objet de l'acte : RD - Demande de subventions pour la construction d'une piscine d'agglomération à Chambéry

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 18 mai 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170518-lmc1H19554H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19554H1

Date de transmission en Préfecture : 02 juin 2017

Date de réception en Préfecture : 02 juin 2017